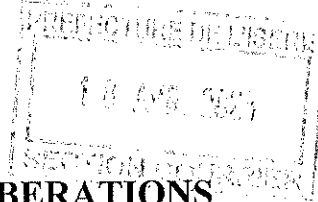




REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Centre Communal d'Action Sociale

Séance du mardi 2 avril 2024

Présents : Mmes ZULIAN/ LOMBARDO/BRUNET JAILLY /
SEYMAT/ VIALLE
MM DUMAS / DURILLON/ ALLAMANDO /
TRANCHAND

Absents / Excusés : MM LEROY/ AKYUREK
Mmes HAMDI / CUILIER

Pouvoirs : Mme CUILIER à Mme VIALLE
Mme HAMDI à Mme SEYMAT

Le quorum a été atteint lors de la mise en discussion de chacun des points inscrits à l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Christelle MALIGNON

N° 2024/02/04/15

OBJET : CCAS – PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Valérie ZULIAN, Présidente du CCAS, expose au Conseil d'Administration le budget primitif 2024 du CCAS, réparti comme suit :

EN FONCTIONNEMENT

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 781 670,00 €

A noter en recettes de fonctionnement

- Un excédent de fonctionnement de 101 530,88 €
- Une subvention d'équilibre de la commune de 443 755,12 €

EN INVESTISSEMENT

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à 39 761,93 €

A noter en recettes d'investissement

- Un excédent d'investissement de 32 321,93 €

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- **D'approuver** le budget primitif 2024 joint en annexe



Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré,

ACCEPTE cette proposition.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET RENDU
EXECUTOIRE COMPTE TENU DE LA TRANSMISSION EN PREFECTURE

Moirans, le 3 avril 2024

La Présidente,
Valérie ZULIAN
Et par délégation
Joséphine LOMBARDO
Vice-Présidente du CCAS

